

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRÉ
INFORMATIONS GÉNÉRALES
OFFRES DIOCÉSAINES – OFFRES RÉGIONALES
APPELS À PROJET

DIRECTION DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE PARIS

L'incollable
parisien de la
formation
en 1^{er} degré

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	3
1. Accès au plan de formation.....	3
2. Mise en œuvre du Plan de formation	3
FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRÉ : OFFRES DIOCÉSAINES – OFFRES RÉGIONALES.....	4
1. Le dossier de départ en formation	4
A. Fiche guide chronologique par document.....	4
B. Fiche guide pour la gestion des départs en formation après concertation.....	5
2. Etudes des demandes	5
APPELS À PROJET	6
1. Formation en réseau d'Etablissement (Annexe 1)	6
2. Projets innovants (Annexe 2).....	7
3. BT ICE (Budget Territorial à l'initiative des chefs d'établissement) ou Formation en école (Annexe 3)	7
A. Objectifs d'une formation à l'initiative du CE.....	7
B. Ce qu'il faut savoir avant de constituer un dossier de formation à l'initiative du CE	8
C. Projets BT ICE (Formation en école) retenus pour l'année 2017-18	9
ANNEXES À TÉLÉCHARGER	10

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Accès au plan de formation

Les informations qui suivent concernent les modalités de gestion des crédits alloués par l'état pour la formation des enseignants du privé, via Formiris, organisme ayant reçu habilitation pour cela.

Ont droit à bénéficier des prises en charge Formiris, tous les maîtres en contrat d'association avec l'Etat et certains maîtres nouvellement recrutés ou agents temporaires.

Chaque enseignant de l'équipe doit signer la feuille d'émargement du plan de formation, qu'il suive ou non une formation.

Les modalités d'accès au plan de formation et les critères utilisés en cas de besoin sont présentés dans les pages suivantes.

Particularités pour les suppléants :

- **Faire la distinction entre formation longue et formation courte** : Dans l'esprit de la convention, une formation longue correspond à une formation pouvant donner lieu à suppléance. Pour ces formations, l'ancienneté de 3 ans de service d'enseignement en quelque qualité que ce soit serait requise.
- **Pour les formations courtes** :
 - 1^{er} cas de figure** : le DA ou le suppléant est en poste au moment de l'inscription (à la prestation ou à la session de formation en fonction du positionnement du coût dans FormElie) - quelle que soit l'étape dans laquelle il se trouve au niveau de son recrutement : il a accès à la formation prise en charge sur budget Formiris (comme l'indique la convention).
 - 2^{ème} cas de figure** : le DA ou le suppléant n'est pas en poste au moment de l'inscription (à la prestation ou à la session de formation en fonction du positionnement du coût dans FormElie) : en fonction de l'avancée de son recrutement dans l'Enseignement catholique la prise en charge de son droit d'accès à la formation ne sera pas la même :
 - **Il n'a pas son pré-accord** : il peut accéder à la formation mais sa participation n'est pas financée par Formiris (auditeur libre si places disponibles ou prise en charge individuelle ou sur fonds propres établissement)
 - **Il a son pré-accord** : il a accès aux formations de « professionnalisation » financées par Formiris pour lesquelles les DA et Suppléants constituent un public ciblé. Au-delà de ces formations spécifiques (auditeur libre si places disponibles ou prise en charge individuelle ou sur fonds propres établissement)
 - **Il a son accord collégial** : il a accès à l'intégralité de l'offre de formation financée par Formiris.

Titulaires 2^{ème} année : formation impérative.

2. Mise en œuvre du plan de formation 2017-2018

Les actions de formation diocésaines contribuent à la mise en œuvre des orientations retenues comme prioritaires et validées par la Commission permanente du CODIEC.

Orientations soutenues par la formation :

Axe 1 : Vers une intelligence collective au service de l'établissement

Ce que tout enseignant devrait savoir sur le cerveau et l'apprentissage

La pédagogie coopérative

Les neurosciences et les intelligences multiples

Les pratiques collaboratives : la carte heuristique et au-delà

Axe 2 : Vers une culture numérique

TUIC : Maîtriser les outils de bureautique de base

Formation et certification au C2i2e
Enseigner avec le jeu, construire avec le numérique
Digitaliser ses cours
Utilisation du VPI TBI
Les tablettes iPad

Axe 3 : Vers la réussite de tous

Le travail personnalisé au service de la différenciation
Le ROLL : pédagogie de la compréhension
Pratiques innovantes pour l'enseignement de la compréhension de la lecture
Travailler la compréhension en lecture au service de toutes les disciplines
Bien écrire à l'école
Évaluation positive en maternelle
L'évaluation sans note

Axe 4 : Développer et renforcer ses compétences professionnelles

Dispositif de professionnalisation à l'éducation inclusive Initiation à l'inclusion
Médiation et intelligence relationnelle
Construction et Estime de soi
Pose de voix et fatigues vocales
Les T2

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS 1^{ER}D : OFFRES DIOCÉSAINES - OFFRES RÉGIONALES

1- Le dossier de départ en formation

La gestion de la formation continue des enseignants du 1^{er} D (offres diocésaines ou offres régionales) se fait par un dispositif informatique dénommé FormElie. Il met Formiris en relation avec les établissements, les DDEC et les chefs d'établissement via internet.

Une fois la prise en charge acceptée par Formiris : le chef d'établissement dispose dans l'extranet « chef d'établissement » l'accord de prise en charge financière et l'organisme de formation convoque l'enseignant.

Un formulaire, à la disposition du chef d'établissement, dans l'extranet pour une demande d'autorisation d'absence est alors à compléter, à signer par ses soins puis à adresser à l'autorité académique compétente.

A- FICHE GUIDE CHRONOLOGIQUE PAR DOCUMENT

Descriptifs des formations	A consulter sur les différents sites
Fiche individuelle enseignant	A remplir par chaque enseignant T, S, DA et CE
Réponse à la demande de formation	Envoyée par mail par la DDEC. Garder une copie de la réponse.

<p>Autorisation d'absence : Dossier de départ en formation composé de deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'accord de prise en charge- une demande d'autorisation d'absence	<p>Si la demande de formation est acceptée, Formiris IdF envoie un DDF au CE par enseignant et par formation.</p> <p><u>La proposition de prise en charge</u> doit être vérifiée, imprimée, et conservée par le CE;</p> <p><u>La demande d'autorisation d'absence</u> doit être vérifiée, imprimée, signée par le CE et retournée au RECTORAT.</p>
--	--

B-FICHE GUIDE POUR LA GESTION DES DÉPARTS EN FORMATION APRÈS CONCERTATION EN ÉQUIPE.

Enseignant	Remet sa candidature à un (aux) stage(s) de formation, à l'aide de la fiche individuelle enseignant au CE de son établissement
La DDEC	<u>Pour les actions de formation : priorités et offres diocésaines</u> <ul style="list-style-type: none">- Etudie les candidatures selon les critères indiqués avec la commission consultative ;- Saisit et envoie à Formiris la liste des enseignants retenus pour chaque stage ;- Adresse en même temps à chaque CE demandeur, un courriel avec un tableau indiquant les formations qu'elles soient retenues ou non. <u>Pour les actions régionales de formation</u> <ul style="list-style-type: none">- Etudie les candidatures avec la commission d'harmonisation selon les critères indiqués;- Saisit et envoie à Formiris la liste des enseignants retenus pour chaque stage ;- Adresse en même temps à chaque CE demandeur, un courriel indiquant les formations qu'elles soient retenues ou non.
Formiris	<ul style="list-style-type: none">- Traite les demandes de prise en charge- Affiche dans l'extranet l'accord de prise en charge financière pour chaque enseignant retenu ;- Met à disposition un formulaire de demande d'autorisation d'absence
Le Chef d'établissement 1 ^{er} D	A l'issue des commissions de formation, dans le courant du mois d'octobre, le CE reçoit par mail un tableau extrait du PF lui indiquant les demandes acceptées et celles refusées. En relation avec l'enseignant, le CE : <ul style="list-style-type: none">- Imprime et signe la demande d'autorisation d'absence et l'adresse au Rectorat- Pour la FICE (formation initiale des chefs d'établissement), adresse en même temps copie de la demande d'autorisation d'absence nécessitant une suppléance au service des suppléances 1^{er} D de la DDEC ;- Procède à l'inscription sur FormElie au plus tard trente jours avant la date de début de formation.

2- Etude des demandes

Les demandes seront étudiées selon les conditions suivantes :

- Le délai pour le retour du PF à la DDEC respecté
- Les rubriques « priorité », date de la dernière formation suivie, ancienneté de la demande, statut, renseignées.

Les demandes de formation seront retenues selon les critères suivants :

- Prise en compte des priorités établies par le CE ;
- Etude selon la dernière participation et l'ancienneté de la demande à cette formation

Les demandes reçues après la date limite feront l'objet d'une étude uniquement s'il reste des places disponibles sur la liste des stagiaires.

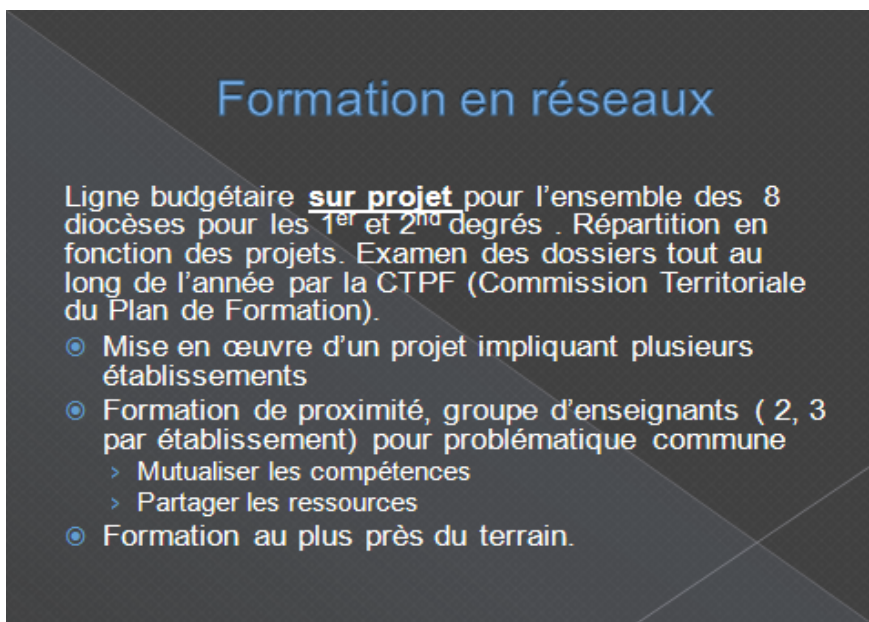
APPELS À PROJET

1 – Formation en réseau d'Établissement (voir Annexe 1)

- Un dossier à monter et à soumettre à Formiris,

Télécharger le document Formiris intitulé : FORMATION en RÉSEAU d'ÉTABLISSEMENT (2 fiches)

- Une fiche projet (valant demande de formation) pour l'établissement pilote : www.ec75.org/documents/fiche_projet_pilote_formation_reseau_17_18.pdf
- Une fiche « Accord CE » pour chaque établissement concerné par cette formation : www.ec75.org/documents/fiche_accord_CE_formation_reseau_17_18.pdf
- L'annexe 1 est à envoyer complétée à Nathalie Tanchon-Quellejeu, chargée de mission à la DDEC, qui pourra assurer votre accompagnement.



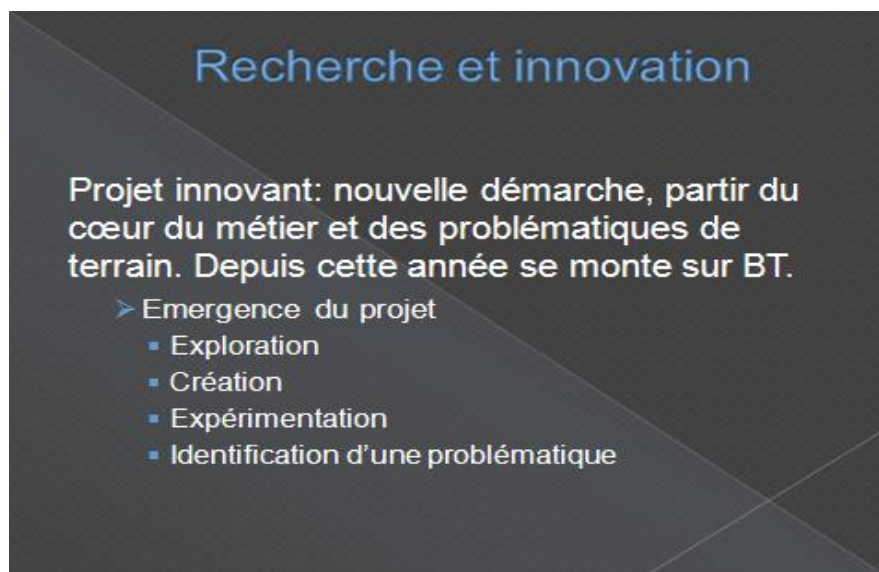
Formation en réseaux

Ligne budgétaire **sur projet** pour l'ensemble des 8 diocèses pour les 1^{er} et 2nd degrés . Répartition en fonction des projets. Examen des dossiers tout au long de l'année par la CTPF (Commission Territoriale du Plan de Formation).

- Mise en œuvre d'un projet impliquant plusieurs établissements
- Formation de proximité, groupe d'enseignants (2, 3 par établissement) pour problématique commune
 - > Mutualiser les compétences
 - > Partager les ressources
- Formation au plus près du terrain.

2-Projets innovants : (Annexe 2)

Dès l'émergence d'un tel projet, contacter Nathalie Tanchon-Quellejeu.



3-BT ICE (Budget territorial à l'initiative des Chefs d'établissement) appelé Formation en école (annexe 3):

A. OBJECTIFS D'UNE FORMATION À L'INITIATIVE DU CE

Une formation en école vise :

- ❖ La construction de compétences d'équipe
- ❖ L'amélioration de l'enseignement auprès des élèves
- ❖ La construction d'un langage commun
- ❖ La résolution d'un problème d'école

Cette démarche s'inscrit dans une logique de projet qui pose un cadre et permet de travailler à la fois avec recul et projection.

Cela nécessite de :

- ❖ Se référer à un contexte
- ❖ Identifier une problématique
- ❖ Fixer des objectifs pour répondre à cette problématique
- ❖ Définir des besoins de formation par rapport aux objectifs et à la problématique
- ❖ Rechercher les conditions de réussites
- ❖ Poser un plan d'action
- ❖ Evaluer le projet

B. CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE CONSTITUER UN DOSSIER DE FORMATION À L'INITIATIVE DU CE.

Les dossiers devront être complétés et retournés à la Direction diocésaine pour le 1^{er} juin 2017 dernier délai, date au-delà de laquelle ils ne seront pas étudiés.

- Le financement d'un projet est subordonné
 - A son acceptation par la Commission consultative selon les critères d'analyse définis page suivante. Chaque dossier est étudié par la Commission consultative présentée en début d'année.
 - Au montant de la dotation Formiris.
- La rémunération du formateur ne doit pas excéder 80€ brut chargé / heure (devis à l'appui lors du dépôt de dossier).
- Le remboursement des frais de transport liés au déplacement du formateur sera à la charge des établissements.
- Les critères retenus par Formiris connus à ce jour sont les suivants :
 - Un minimum de 13 enseignants avec ou sans regroupement (pour les équipes de moins de 13 personnes, s'adresser directement à Nathalie Tanchon-Quellejeu).
 - Un minimum de 6h de formation
 - Une durée de 3 jours maximum
 - Un montant de 1 200 € jours maximum
- *Afin de permettre le financement d'un plus grand nombre de projets, la commission d'harmonisation a fait le choix de porter le dossier de demande pour Formiris pour 2 jours de formation, le troisième étant financé sur fonds propres.*
- L'organisme de formation doit être missionné par l'enseignement catholique et identifié par Formiris.
- Un budget OPCA peut être demandé si le personnel de droit privé est concerné par la formation – Se rapprocher de l'organisme pour vous aider à effectuer les démarches.
- Les établissements ayant bénéficié d'une formation en école lors de l'année scolaire 2016-2017 ne seront pas prioritaires pour les projets 2017-2018.
- Un enseignant participant à une formation en école pourra bénéficier d'une formation individuelle selon les critères exposés plus haut.
- Un accusé de réception vous sera envoyé à réception de votre dossier.

C. PROJETS DE FORMATION EN ECOLE RETENUS POUR L'ANNÉE 2016-17

(Financements mixtes)

Etablissement	Sujet	Nb d'heures	budget
Saint Honoré d'Eylau	La méthode mathématique Singapour	12h	2400
Bossuet ND Rocroy	Ateliers de co création numérique	12h	1200
Gerson	Ecriture d'un projet d'école	12h	En attente
La Bruyère Sainte Isabelle / Charles de Foucauld / Sainte Elisabeth de Plaisance	Poser son autorité avec les élèves dans la coopération, l'implication et la mise en capacité	12h	3500
La Providence 20	La lecture: donner du sens à ce qui est lu	12h	970
St Jean Baptiste de Belleville	Numérique: workspace	12h	1800
Saint Georges	La discipline positive	12h	2400
Immaculée Conception	Développer le TBI et intégrer son utilisation dans les pratiques de classe	12h	1500
Saint Sauveur	Sauvetage Secourisme du Travail	12h	960
Notre Dame de Lourdes	Mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques avec l'outil numérique	12h	2252

ANNEXES

À télécharger ici au format Word® pour être modifiable par vos soins :

www.ec75.org/documents/annexes_incollableformation.doc